

Maurice	14/09/79 25/09/79	Echange de lettres relatif à la contribution mensuelle de l'île Maurice aux dépenses de personnel AMT Accord particulier de coopération militaire
Mauritanie	16/09/65 27/04/86 21/09/86 et 19/02/87	Protocole relatif à la sécurité des vols des aéronefs militaires Accord de coopération militaire technique Echange de lettres fixant les conditions fiscales applicables aux AMT
Niger	19/02/77	Accord de coopération militaire technique
Rwanda	18/07/75	Accord particulier d'assistance militaire technique
Sénégal	29/03/74 29/03/74 29/03/74	Accord de coopération en matière de défense Convention fixant les règles et conditions du concours au soutien logistique des forces terrestres, aériennes, maritimes, de la gendarmerie, des unités militaires du service civique et des formations paramilitaires (gardes républicaines, sapeurs-pompiers) Protocole relatif à la sécurité des vols des aéronefs militaires
Seychelles	5/01/79	Accord particulier de coopération en matière navale
Tchad	6/03/76 6/03/76 16/06/76	Accord de coopération militaire technique Convention fixant les règles et conditions du concours au soutien logistique des forces armées Annexe relative au fonctionnement de l'hôpital militaire de N'Djamena
Togo*	10/07/63 29/04/65 28/10/65 23/03/76	Accord de défense Convention fixant les règles et conditions du concours au soutien logistique des forces terrestres, aériennes et de la gendarmerie Protocole relatif à la sécurité des vols des aéronefs militaires Accord de coopération militaire technique
Zaïre	22/05/74 9/07/76	Accord général de coopération militaire : • accord particulier de coopération en matière d'aéronautique militaire ; • arrangement de coopération militaire technique dans les domaines de l'aéronautique (avenants en date du 7/07/75, 2/03/76 et 7/05/77) ; • arrangement relatif à l'instruction du personnel zaïrois dans les écoles de l'armée de l'air française Arrangement de coopération militaire technique dans le domaine de la force terrestre (avenant en date du 7/02/78)

*Renégociations en cours

Pays "hors champ"
(dépendant du ministère des affaires étrangères)

Pays	Date	Type
Algérie	1967 & 83	Accord entre la France et l'Algérie concernant la reconnaissance des services militaires
Arabie saoudite	1982	Accord de coopération militaire
Argentine	11/92	Protocole d'accord entre les gendarmeries des deux pays
Bulgarie	18/02/92	Traité d'entente, d'amitié et de coopération y compris sur le plan militaire
Espagne	28/06/90	Convention concernant la protection des informations classifiées
Etats arabes	1995	Accord de coopération militaire
Grèce	10/92	Accord de coopération militaire instituant des rencontres bilatérales d'états-majors
Jordanie	1995	Accord de coopération technique.
Koweït	28/12/82 18/08/92	Accord prévoyant l'entraînement de pilotes de combat koweïtiens sur Mirage 2000 Accord de coopération militaire prévoyant manœuvres communes et ventes d'armes au Koweït
Liban	1975	Accord de coopération pour la formation d'officiers de l'armée régulière libanaise
Pologne	30/07/92 en cours	Arrangement administratif Négociation sur un accord de coopération et d'assistance militaire
Qatar	08/94	Accord de défense et de sécurité militaire

Source : Avis n° 3033 de Michel Voisin présenté à l'Assemblée nationale le 10/10/96 & Observatoire des transferts d'armements

DOCUMENT

Les orientations de la coopération

La coopération militaire mise en œuvre par le ministère de la coopération est présente dans vingt-deux pays du champ sous un ou plusieurs de ses trois aspects traditionnels : la mise à disposition d'experts français, l'accueil et la formation de stagiaires étrangers et la fourniture de matériel.

Michel Voisin*

La conduite de la politique de coopération militaire nécessite de ses différents acteurs une concertation étroite et permanente. Il convient en effet de concilier les impératifs du ministère de la coopération aux missions traditionnelles confiées aux personnels du ministère de la défense.

Cette concertation se trouve facilitée par l'existence de la mission militaire de coopération (MMC) placée auprès du ministère délégué à la coopération. Elle permet une meilleure adéquation des moyens aux priorités et une optimisation des conditions de mise à disposition et d'emploi des ressources humaines et des moyens matériels.

Votre rapporteur pour avis se félicite qu'installée dans les locaux du ministère de la coopération, elle dispose de nouvelles conditions de travail améliorées ; les dix-neuf militaires qui la composent œuvrent sous l'autorité d'un officier général.

Les actions de coopération militaire menées par le ministère délégué à la coopération se situent dans un double cadre :

— celui de la coopération décidée au niveau gouvernemental et dont les orientations sont fixées après analyse

de l'ensemble des paramètres politiques, économiques et sociaux des pays du champ ;

— celui des accords bilatéraux de coopération et d'assistance technique passés par la France avec chaque Etat du champ.

Elles ont pour objet d'aider ces Etats à se doter de forces de défense et de sécurité, instruites et entraînées, dotées d'un équipement adapté, garantes de leur sécurité, condition impérative de leur développement.

L'action de la MMC s'inscrit directement dans le cadre de la politique définie par le ministre de la coopération. C'est ainsi que les deux volets principaux de la mission de la MMC sont la prévention et la stabilisation, facteurs essentiels de toute politique de développement. Les situations de crise, traversées récemment par plusieurs pays du champ, illustrent parfaitement la pertinence des missions prioritaires de la coopération militaire.

La mission de la MMC s'intègre à l'action générale d'aide à la mise en place du processus de démocratisation en Afrique. A ce titre, elle assiste les Etats dans la création, la formation et l'animation de forces de sécurité au service d'un Etat de droit, respectueuses de la loi, attachées à promouvoir la sécurité de la Nation et celle de chaque individu.

Les axes d'efforts

Les actions de la mission militaire de coopération s'articulent autour de deux axes principaux :

— la stabilisation des outils de défense

Pour atteindre cet objectif, il s'agit :

*Extrait de l'Avis n° 3033 présenté par Michel Voisin, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1997, Assemblée nationale, 10/10/96.

- dans tous les pays d'aider à l'organisation des forces, à la formation et au soutien des moyens logistiques mis à disposition par la France, pour permettre le fonctionnement de forces disponibles, entraînées et respectueuses des règles du jeu démocratique ;

- dans les quelques pays où la dimension des forces de défense est supérieure aux besoins, de les restructurer suivant des formats compatibles avec les ressources financières nationales de façon suffisamment progressive et maîtrisée pour ne pas acculer les hommes concernés au désespoir ou à des actions déstabilisatrices.

- la montée en puissance et la mise à niveau des forces de sécurité intérieure à statut militaire.

En poursuivant cet objectif, la mission militaire de coopération vise à favoriser le renforcement et la stabilité des institutions démocratiques et l'épanouissement d'un contexte sécuritaire indispensable au développement économique et social.

C'est naturellement sur les forces de gendarmerie et les gardes nationales, dont la finalité et les missions correspondent aux objectifs recherchés, qu'ont porté les efforts déployés par la MMC. Toutefois, la démocratie étant l'affaire de tous, les autres composantes des forces armées ont également bénéficié des actions de coopération, qui visent principalement à permettre la mise sur pied de contingents susceptibles de s'intégrer à des forces internationales.

Les différents modes d'action

Pour atteindre les différents objectifs qui lui sont assignés, la MMC met en œuvre les trois modes d'action suivants :

- la mise en place d'assistants militaires techniques (AMT) dans les secteurs prioritaires où notre assistance est officiellement sollicitée (sous réserve qu'un coopérant militaire, chef de projet, soit placé auprès de la haute hiérarchie du secteur concerné) essentiellement dans des postes de conseiller de haut niveau et dans les organismes de formation et de soutien ;

- la formation de cadres officiers et sous-officiers en France, dans les écoles interafricaines ou les écoles nationales des pays concernés ;

- la fourniture de prestations et de matériels à titre de l'aide directe avec comme priorité la remise en état des matériels existants avant toute nouvelle commande de matériels neufs.

Les moyens budgétaires

Le projet de budget de la coopération militaire pour 1997 s'élève à 739 millions de francs. Il présente une diminution de 4,73 % en francs courants et de 6,43 % en francs constants par rapport à la loi de finances initiale pour 1996. La répartition des crédits a été réalisée en fonction des objectifs, mais aussi de la nécessité de maintenir l'effort jugé prioritaire par votre commission de la défense en faveur de la formation des hommes. Il convient également de fournir une aide logistique directe ne descendant pas en dessous d'un seuil critique engageant la crédibilité de la coopération.

- 640 AMT dont une bonne part sera engagée dans la formation des hommes et en particulier des cadres. La diminution du chapitre 41-42 en 1997 sera intégralement appliquée à cet aspect de notre dispositif de coopération.

- 1 300 places de stages de formation dans les écoles militaires pour la plupart en France. La part budgétaire destinée à la formation (91,7 millions de francs) sera identique à celle accordée en 1996 eu égard à la priorité accordée à ce secteur d'activité. Elle permettra aussi, partiellement, de lancer les premiers projets d'écoles nationales à vocation régionale.

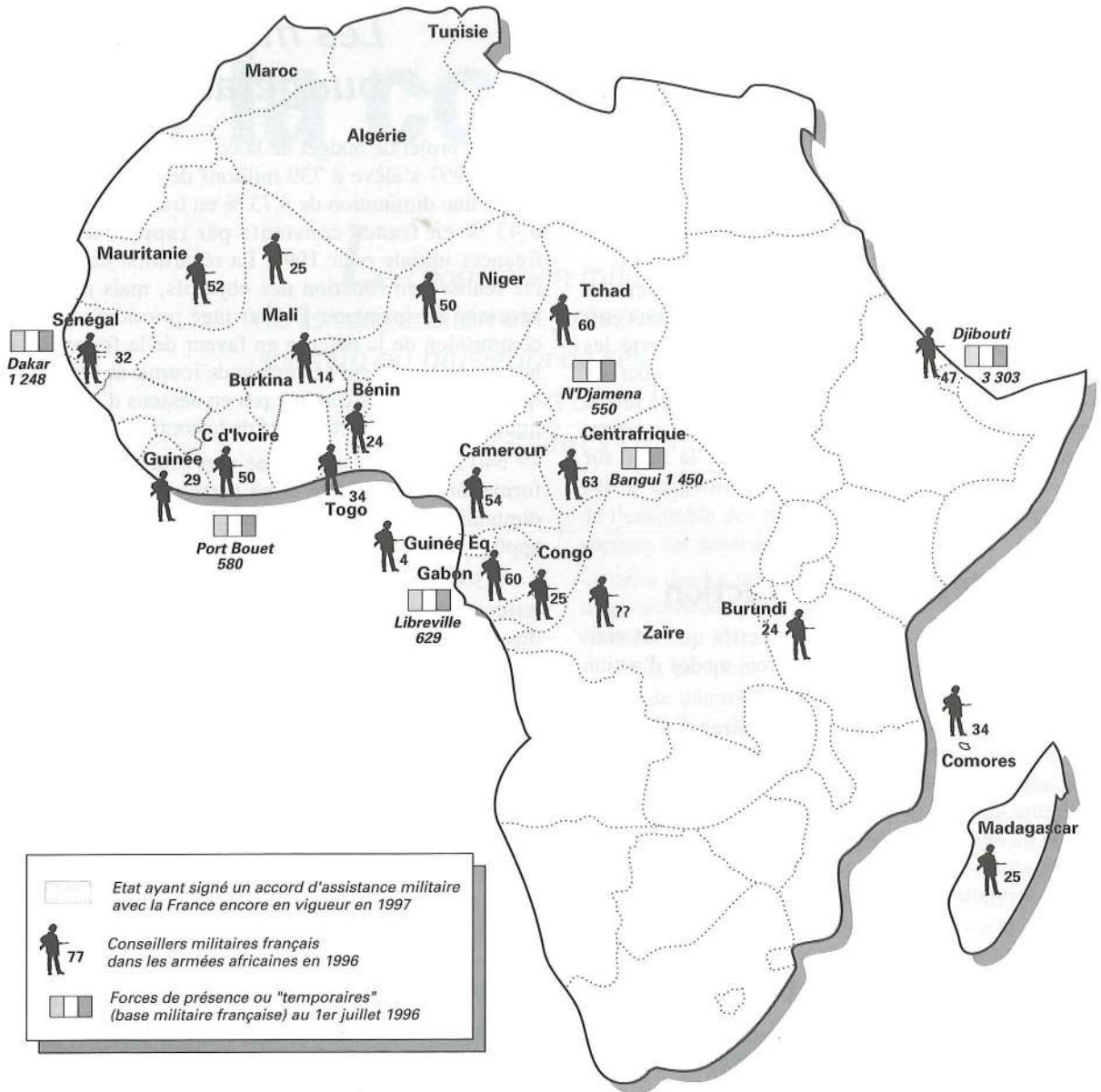
- Une aide directe en matériels et prestations diverses d'un montant de 180 millions de francs, en hausse de 17 millions de francs par rapport à 1996, pour retrouver enfin le niveau qui était le sien en 1995. ▲

Evolution des crédits de coopération militaire

Libellé	1996	1997	Variation (%)
Rémunérations dont : — aide en personnel — missions d'experts	505,191	450,590	- 10,80
Formation des stagiaires militaires étrangers	91,700	91,700	—
Fonctionnement dont : — frais de fonctionnement des missions d'assistance militaire — frais de représentation	17,015	17,015	—
Aide directe : achats et entretien	162,094	180,000	+ 11,05
Total	776,000	739,305	- 4,73

Source : Avis n° 3033 de Michel Voisin présenté à l'Assemblée nationale le 10/10/96

Présence militaire française en Afrique



Des postes de conseillers militaires français sont également en poste en Angola (2) au Cambodge (17) (effectifs 1996), au Cap Vert (1), au Malawi (1), au Mozambique (4) (effectifs 1996)

Répartition de l'aide directe en matériel pour 1997

<i>Pays</i>	<i>Montant*</i>	<i>Opérations prévues</i>
Angola	0,11	
Bénin	4,50	Equipement de la gendarmerie Aide aux forces armées dans le cadre de la manœuvre franco-béninoise 97
Burkina-Faso	5,00	Equipement auto et transmissions, pièces de rechange
Cambodge	2,50	
Cameroun	9,00	Remise à niveau des unités
Cap Vert	0,50	Equipement d'une unité de sécurité
Centrafrique	10,00	Remise en ordre des Faca
Comores	2,50	Soutien logistique aux forces de sécurité
Congo	5,00	Equipement de la gendarmerie Soutien des matériels
Côte-d'Ivoire	12,00	Valorisation du soutien logistique Ecole des forces armées
Djibouti	6,50	Soutien logistique des forces
Gabon	5,00	Soutien logistique des forces et de la gendarmerie
Guinée Bissau	0,50	Aide à l'équipement des forces de sécurité
Guinée Conakry	6,50	Soutien et équipement des forces de sécurité et des écoles de formation
Guinée Equatoriale	0,70	Soutien aux forces de sécurité
Madagascar	7,00	Soutien et équipement des forces de sécurité Soutien des écoles de formation
Mali	5,00	Soutien des forces de sécurité intérieure Soutien des écoles de formation
Mauritanie	7,00	Soutien logistique des forces de sécurité
Niger	6,50	Soutien des forces de sécurité
Sénégal	12,00	Soutien des forces armées et de la gendarmerie Soutien à l'école des cadres interafricaine
Tchad	12,00	Soutien logistique des forces armées Soutien logistique de la gendarmerie
Togo	5,00	Soutien aux forces de sécurité
<i>Transport</i>	<i>27,00⁽¹⁾</i>	
<i>Non affecté</i>	<i>28,19⁽²⁾</i>	
Total	180,00	

Source : Avis n° 3033 de Michel Voisin présenté à l'Assemblée nationale le 10/10/96

*Montant exprimé en millions de francs ; sans transport ; projet de loi des finances 1997

1) Ce montant correspond aux frais de transport à destination des pays bénéficiaires des matériels achetés en France par la Mission militaire de coopération. Le coût du transport estimé statistiquement à 20 % du coût d'achat de ces matériels était intégré en 1994 et 1995 dans le calcul de l'aide par pays. Pour des modalités de gestion et un souci de transparence vis-à-vis des pays africains, le coût de transport a été différencié en 1996.

2) Ce montant permet à la Mission militaire de coopération de faire face à des demandes inopinées en cours d'année liées notamment aux situations de crise en Afrique.

DÉBAT

La coopération en question

Michel Voisin est député, et membre de la commission de la défense nationale et des forces armées. A ce titre, il a été nommé rapporteur pour avis du budget du ministère de la coopération lors de l'examen de la loi de finances pour 1997. Nous reprendrons ici les grandes lignes de son intervention, structurées autour des questions posées par les participants.

L'intervention de Michel Voisin a porté sur la politique de coopération militaire de la France. Elle a tourné autour de plusieurs points :

- le budget de la coopération militaire ;
- le contenu de la formation donnée aux militaires africains formés en France ;
- les objectifs de la coopération militaire française.

Selon lui, la politique extérieure de la France est globalement positive. La France est le deuxième pays au monde à assumer une politique de coopération au niveau de son budget.

Question sur la nature exacte de l'aide apportée dans le cadre de la coopération militaire

Michel Voisin définit la coopération militaire française comme une convention bilatérale entre un Etat devenu indépendant et la France. La coopération militaire se décline en moyens matériels et humains : 640 assistants techniques militaires répartis en Afrique dont 55 au Tchad et 59 en Centrafrique. Ces assistants techniques sont des militaires qui acceptent d'être détachés dans les pays africains pour y assurer la formation des militaires. Il faut également mentionner l'accueil des stagiaires dans nos écoles pour leur formation. La France accueille des stagiaires du Zimbabwe, du Malawi, de Madagascar, du Nigeria. C'est une preuve que ces pays trouvent que leurs stagiaires reçoivent en France un enseignement de qualité. Il souligne que ce sont ces pays qui décident de nous envoyer leurs stagiaires se former en France, et que ce n'est pas la France qui demande leur formation.

Quant à l'aide matérielle, elle varie d'un pays à l'autre. Au Bénin, il s'agit d'équipement de la gendarmerie par des moyens de transmission, d'une manœuvre commune franco-béninoise, de l'entraînement des troupes. Au Burkina-Faso, elle représente cinq millions de francs en équipements automobiles et pièces de rechanges. Pour ce qui est du contenu de la formation donnée aux militaires africains en France : l'effectif des stagiaires en 1993 est de 1 195 stagiaires, en 1994 il passe à 1 507 et passe à 1 261 en 1996. Ces stagiaires sont d'abord des officiers africains qui viennent apprendre la stratégie, le commandement et la philosophie du commandement militaire.

Question sur le soutien potentiel de l'armée française à des armées africaines impliquées dans la répression

Aujourd'hui une armée n'est pas subversive mais elle est défensive. La formation est donc la géostratégie. Un militaire est devenu quelqu'un qui préserve la paix, qui développe une stratégie qui amène à la stabilité du pouvoir. C'est toute une philosophie qui conduit à la stabilité d'un Etat de droit. La coopération militaire est subordonnée au respect des droits de l'homme.

Question sur les effets économiques de la présence des forces françaises dans les pays du champ

Le budget de la coopération militaire au Tchad n'est pas négligeable. La façon de se conduire des officiers français formés en France ne doit pas être reprochée à la

formation qu'on leur a donné. Il y a un accord de coopération entre la France et le Tchad et non un accord de défense. Le gouvernement tchadien est donc libre de renvoyer des conseillers militaires français qui ne lui plaisent pas. Ce qui est normal. Ce gouvernement a le droit de se séparer des conseillers qui ne le satisfont pas. Mais lorsqu'on parle de ramener les militaires français en France, on nous demande de les retenir pour des raisons économiques. Nous avons 850 soldats au Tchad pour l'opération "Epervier". Quant au budget de l'Etat centrafricain, il dépend pour 65 % de ce qu'apportent les éléments français stationnés en Centrafrique. Retirer nos troupes, c'est retirer l'économie qu'elles représentent pour ce pays. Le gouvernement français n'a jamais voulu s'ingérer dans les affaires intérieures des pays reconnus souverains.

Question sur le coût des opérations françaises en Afrique

Le coût des opérations antérieures en Afrique : l'opération "Turquoise" a coûté 1 milliard 200 millions dont 500 millions de location d'avions de transport long courrier. Le coût global des opérations extérieures est de l'ordre de 5 milliards à peu près y compris la Bosnie. Mais la plupart de nos interventions l'étaient sous l'égide des Nations unies avec des règles bien déterminées qui ont été votées au Conseil de sécurité.

Question sur la substitution coopération civile/coopération militaire

Nous devons pouvoir mettre en valeur la coopération civile qui fait un travail extraordinaire. Il y a des jeunes coopérants qui font un travail remarquable dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine de l'enseignement. A Kigali la reprise des relations a démarré par l'action culturelle. La coopération décentralisée marche très bien aussi. Par exemple, le département de l'Ain donne chaque année un franc par habitant pour la coopération décentralisée, ce qui a permis depuis trois ans la création de quatre écoles au Mali dans la région de Mopti. La coopération agricole au Niger donne quant à elle de forts bons résultats.

Question sur le "déracinement" et ses effets des personnels formés en France

Il s'agira désormais de former les cadres africains chez eux parce qu'il y a tout un environnement à prendre en compte pour cette formation. L'environnement parisien ou lyonnais n'est pas celui de Ouagadougou ou de Bobo-Dioulasso où l'Ecole inter-africaine de gendarmerie fait un travail remarquable malgré une gestion entièrement africaine.

Question sur la fusion du ministère des affaires étrangères et de la coopération

En ce qui concerne la question de fusion du ministère des affaires étrangères et celui de la coopération, elle a



été tranchée puisque le ministère de la coopération est devenu ministère délégué des affaires étrangères.

Question sur la rediscussion des accords de défense

Quant à la rediscussion des accords de défense et d'assistance militaire, elle poursuit son cours. Mais il faut se rappeler qu'il y a un mouvement en France qui, au moment des indépendances a mis en place des relations privilégiées entre les Etats africains et la République française. Ces accords sont bilatéraux. Pour les remettre en question, il suffit de la décision d'un gouvernement. Ces accords n'ont jamais été imposés à qui que ce soit.

Pour conclure son intervention, Monsieur Voisin pense avoir le sentiment d'être en face de personnes qui voient les droits de l'homme comme ils doivent être vus, ce qui est normal d'après lui, mais il estime pour sa part avoir une autre approche : c'est le vécu au quotidien.

Propos recueillis d'après les bandes enregistrées par Francis Oke, membre du Gerddes. Afrique, Cotonou, Bénin)

Institut des droits de l'homme de Lyon

Créé en septembre 1985 au sein de l'Université catholique de Lyon, l'IDHL délivre à des étudiants déjà avancés dans leurs études, une formation universitaire spécialisée sur la question des Droits de l'homme. Il participe également à la formation de militants, qui sans souhaiter poursuivre un cursus universitaire, désirent approfondir leur connaissance des droits de l'homme. L'Institut répond aussi à toutes demandes de formation "hors-les-murs". Il est un lieu de recherche et de publication, en association avec d'autres Instituts ou Centres de recherche. L'Institut des droits de l'homme a signé avec le CDRPC une convention de partenariat.



Directeur : Philippe Richard

L'Institut des droits de l'homme est membre d'un Réseau d'Instituts des droits de l'homme.

Institut International des Droits de l'Homme,
1, quai Lezay-Marnésia, F-67000 Strasbourg
Tél : 00 33 (0)3 88 35 05 50 • Fax : 00 33 (0) 88 36 38 55

Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des droits de l'homme, 6, rue Saint-Michel, CH-1700 Fribourg
Tél : 00 41 26 300 73 44 • Fax : 00 41 26 300 97 07

Institut Arabe des Droits de l'Homme,
10, rue Ibn Messaoud, TN-1064 Tunis
Tél : 00 216 1 767 003 • Fax : 00 216 1 750 911

Danish Center for Human Rights,

Studianstraede 38, DK-Copenhague
Tél : 00 45 33 91 12 99 • Fax : 00 45 33 91 02 99

Fondation Marangopoulos, 1, rue Lycavittou, GR-106 72 Athènes
Tél : 00 30 1 36 37 455 • Fax : 00 30 1 36 22 454

Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Paris,
4, square La Bruyère, F-75009 Paris
Tél : 00 33 (0) 1 42 80 49 54 • Fax : 00 33(0)1 48 74 15 00

CEDIN, Université Paris X,
200, avenue de la République, F-91001 Nanterre Cedex
Tél : 00 33 (0)1 47 38 18 09 • Fax : 00 33 (0) 1 46 41 04 31

Adresse : 10-12 rue Fochier, F-69002 Lyon • Tél : 00 33 (0)4 72 32 50 50 • Fax : 00 33 (0)4 72 32 51 76



Créé en 1994 sous la responsabilité du Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (CDRPC), l'Observatoire des transferts d'armements se donne pour objectif la transparence là où la raison d'État et les intérêts commerciaux se conjuguent pour camoufler la réalité des ventes d'armes.

En France, où ce domaine est exclu du contrôle parlementaire, l'Observatoire des transferts d'armements permettra aux élus et à la société civile de porter un regard plus critique et responsable sur le commerce des armes. Il a l'ambition de créer un réseau actif pour la reconversion des industries d'armement.

L'Observatoire des transferts d'armements est indépendant de toutes organisations politiques ou confessionnelles. Par son attention plus particulière aux problèmes français, il se présente comme une contribution à la transparence inaugurée par le Registre international des transferts d'armes conventionnelles sous l'autorité des Nations unies. Il travaille en lien avec des instituts similaires à l'étranger, notamment en Europe et aux États-Unis.

L'Observatoire des transferts d'armements dispose des banques de données et de la documentation sur l'industrie et les ventes d'armes, sur les dépenses militaires et le complexe nucléaire français rassemblées par le CDRPC depuis sa création en 1984.

Les informations et données recueillies par l'Observatoire des transferts d'armements sont disponibles :

- par serveur télématique : Minitel 3615 OBSARM ;
- en vous abonnant à la lettre trimestrielle publiée par l'Observatoire ;
- par la publication d'un rapport annuel.

Pour toutes informations :

Observatoire des transferts d'armements

BP 1027 69201 Lyon Cedex 01 • Tél. 04 78 36 93 03 • Fax 04 78 36 36 83

ROBERT GREEN*

"Tout notre système est corrompu par le nucléaire"

Je pense que nos deux pays sont dans une situation très similaire concernant l'arme nucléaire. Si je peux vous faire part des difficultés que nous éprouvons, nous pourrions parvenir à trouver ensemble des solutions.

La Maison de Vigilance, à Taverny (95), a invité le 11 octobre dernier, Robert Green, le seul officier de la Marine anglaise, possédant une expérience de l'arme atomique, qui ait pris position contre celle-ci...

Robert Green s'est également totalement engagé dans le projet d'interpellation de la Cour de justice internationale de La Haye sur la légalité des armes nucléaires

(cf. Damoclès n° 70).

Un témoignage précieux.

•••••

*Le commandant Robert Green, est un officier de la Royal Navy en retraite et le président de la section britannique du World Court Project

Traduction Solange Fernex.
Rédaction Christian Brunier

Je suis le seul commandant de la Marine royale britannique qui possède une expérience de l'arme atomique et ait pris position contre celle-ci dans mon pays. Ma situation est unique. Je ne suis pas issu d'une famille de militaires, mon père était un fonctionnaire du ministère de l'agriculture. Quand je me suis engagé dans la Marine, j'ignorais que je serais amené un jour à mettre en œuvre des armes nucléaires. En 1962, les armes atomiques n'étaient pas en service dans les bâtiments de la *Royale* et nous ne possédions pas encore de sous-marins nucléaires lance-engins, les Polaris sont venus plus tard. A ma grande surprise, je suis devenu aviateur en 1968. J'ai été affecté comme navigateur sur les avions d'observation Boucanier avant l'entrée en service opérationnel des sous-marins Polaris. Or, un jour, un officier supérieur m'a pris à part avec mon pilote pour m'informer que nous avions été sélectionnés et que nous aurions maintenant l'honneur d'utiliser l'arme atomique. Nos supérieurs nous ont mis dans une cabine spéciale du porte-avions où nous servions et nous ont endoctrinés. En guise d'exercice, notre chef nous a désigné une cible qui était une base aérienne près de Leningrad. Nous avons reçu l'ordre de préparer immédiatement une attaque. Nous avons pensé que nous devons déclencher notre attaque à partir de la mer de Norvège. Navigateur, j'ai réalisé que nous étions obligés de survoler l'espace aérien suédois. Cette cible était située à la portée maximale de notre avion. Ce n'était pas une bonne idée car nous ne pouvions pas revenir sans faire le plein de carburant. Mon pilote, qui avait plus d'expérience que moi-même, m'a dit alors que si cette mission nous avait été effectivement confiée, nous n'aurions jamais pu revenir. Alors, nos supérieurs ont décidé de ne pas retenir cette cible.



Plus récemment, j'ai compris que la mission des sous-marins nucléaires Trident n'était pas de défendre le territoire national mais de défendre les intérêts vitaux du pays partout dans le monde comme cela est le cas, également en France. En Angleterre, notre doctrine — qui est encore tenue secrète — prévoit une frappe préventive ou "de semonce" contre un pays qui menacerait nos intérêts vitaux. Cette stratégie autrefois appelée de la "canonnière" se fait aujourd'hui avec des charges nucléaires.

Plus tard, j'ai servi à bord d'hélicoptères dont la mission était de larguer des bombes atomiques en profondeur parce que les torpilles dont nous disposions n'étaient pas assez rapides pour attraper les sous-marins russes de la dernière génération. J'ai soudain pris conscience qu'en lâchant une de ces bombes, j'en serais la première victime ; c'était, en quelque sorte, une mission suicide. A partir de ce moment, j'ai commencé à réfléchir. Jusqu'alors, j'avais accepté d'obéir sans sourciller à tous les ordres de ma hiérarchie. Je me disais que les officiers supérieurs qui donnaient de tels ordres étaient ou bien stupides ou échappaient à tout contrôle. Je voulais quitter la Marine. Mais à ce moment-là, j'ai bénéficié d'une promotion bien que très jeune. En 1979, j'ai été nommé assistant d'un amiral au ministère de la défense quand M^{me} Thatcher arriva au pouvoir. Notre premier ministre était une "junkie du nucléaire" ("droguée du nucléaire"), c'est à son instigation que les sous-marins Polaris furent remplacés par les sous-marins Trident. Cette commande de Trident a divisé la Marine car une forte proportion du budget de cette arme était consacrée à ces nouveaux sous-marins. Mon opinion était que les Trident détruiraient la marine et c'est ce qui se passe actuellement. Les Trident ne subissent toujours aucune restriction budgétaire alors que dans tous les autres domaines, la Marine subit des coupes sombres. En 1981, une restructuration de la défense est intervenue, j'étais décidé à quitter l'armée d'active et j'ai demandé à être mis en disponibilité. Mais la guerre des Malouines survint et ils ne m'ont pas laissé partir avant de gagner cette guerre. Je fus alors affecté au Service de renseignements qui informait l'amiral qui dirigeait toutes les opérations. Mon travail était de fournir des données aux Polaris. Nous avons été très près de perdre cette guerre. Une de nos hantises fut les Exocet français mis en œuvre par la Marine argentine. Nous nous sommes demandés si ces missiles *Exocet* n'étaient pas la revanche de Trafalgar. J'ai vraiment eu très peur pendant la guerre des Falklands que Mme Thatcher donne un ordre de tir aux sous-marins Polaris, si les événements avaient mal tourné. Des rumeurs insistantes ont fait état de la présence d'un sous-marin Polaris dans les eaux argentine. M^{me} Thatcher aurait été capable de déclencher une attaque nucléaire. J'ose espérer que le commandant de ce sous-marin aurait refusé d'exécuter cet ordre.

Après cet épisode, j'ai quitté la Marine et n'ai plus voulu entendre parler des armes atomiques. J'ai essayé d'oublier ce que j'avais fait dans l'armée en travaillant dans le bâtiment. Je suis devenu artisan, recouvrant de chaume des toits à la manière traditionnelle et j'ai vécu huit années très agréables dans le Dorset. En 1984, une tante qui m'avait élevé — une militante antinucléaire —

fut assassinée. Je suspectais la police de ne pas faire tout ce qui était en son pouvoir pour retrouver l'assassin qui ne fut jamais arrêté. Sous couvert de l'anonymat, des personnes terrorisées m'ont dit détenir des informations — sans me donner aucune preuve écrite — que cet assassinat avait été commandité par l'industrie nucléaire.

Ma tante se préparait à témoigner devant une commission d'experts à l'occasion d'une enquête d'utilité publique concernant une des premières centrales nucléaires à eau pressurisée qui devait être construite en Angleterre à Saleswell. Elle était alors en contact avec un scientifique qui avait des révélations à faire, cela avait à voir avec le point de fusion très bas des barres de contrôle modérant la réaction en chaîne. Ce physicien pensait que le point de fusion très bas était la cause de la fusion du cœur de la centrale Three Miles Island à Harrisburg. Ce scientifique a été intimidé et n'a pas voulu témoigner devant la commission d'experts. L'hypothèse selon laquelle ma tante, qui était en contact avec lui, aurait été informée du contenu de sa déposition expliquerait son assassinat (en réalité, elle ne détenait aucune information dite "sensible").

Au pied de la statue de l'amiral Nelson

Ces événements m'ont radicalisé encore plus. J'ai réalisé que tout notre système en Grande-Bretagne était corrompu par le nucléaire. Il m'a semblé que je devais poursuivre dans la voie tracée par ma tante. Ensuite, il y eut Tchernobyl, la chute du mur de Berlin, l'éclatement de l'URSS et la guerre du Golfe. Ma formation au sein des Services de renseignements de la Marine m'a fait prendre l'exacte mesure du danger de la situation. J'avais très peur que les forces coalisées ne poussent Saddam Hussein à attaquer Israël. Si l'Irak avait attaqué l'Etat hébreu avec des Scud chimiques, rien n'aurait empêché Israël d'envoyer une bombe atomique sur Bagdad. En final, le résultat aurait pu être le soulèvement du monde arabe contre Israël et la disparition éventuelle de cet Etat. A ce moment précis, j'ai décidé de dire publiquement ce que je pensais des armes atomiques. J'ai pris la parole lors d'une manifestation pacifiste à Trafalgar Square, sous la colonne Nelson. Aucun manifestant n'a vraiment su le choc que cela représentait pour moi de parler, pour la première fois, au pied de la statue de l'amiral Nelson. Si Israël ne pouvait pas être protégé grâce à la possession de ses armes atomiques, pourquoi la Grande-Bretagne le serait ?

Deux semaines plus tard, un premier Scud tombait sur Israël ; au total il y en eut 38. La dissuasion a échoué entre Israël et l'Irak. Au même moment, l'Ira commit un attentat devant la résidence du premier ministre qui visait explicitement les membres du gouvernement. A quoi peuvent bien nous servir nos Polaris contre ces attaques terroristes ? J'ai commencé à militer en me disant qu'il fallait que je porte à la connaissance de tous ce que je savais du déploiement des armes nucléaires. J'ai accordé énor-

mément d'interviews, fait d'innombrables discours, j'ai même participé à un débat contradictoire avec un colonel pro-nucléaire. A la fin de l'émission, nous nous sommes serrés la main et il m'a dit que je n'avais pas besoin de porter mon cœur sur mes épaulettes. Je lui ai rétorqué que ce n'était pas mon cœur mais mon intelligence.

Le World Court Project

Dès lors, je me suis engagé totalement dans le projet d'interpellation de la Cour de justice internationale de la Haye sur la légalité des armes nucléaires. A mon avis, ce qui distingue un terroriste d'un militaire, c'est que le militaire respecte la loi. Les militaires professionnels ne veulent absolument pas utiliser les armes chimiques ou biologiques qui sont interdites par une série de conventions. Ce qu'il nous faut maintenant est une convention interdisant l'usage des armes atomiques, me suis-je dit. Dès lors nous avons entrevu la possibilité d'interpeller l'Assemblée générale des Nations unies pour obtenir une résolution permettant de saisir la Cour internationale de justice, campagne dont je suis devenu en Angleterre, le président et qui s'appelle le *World Court Project*. Au terme d'un certain nombre de circonstances, de miracles, nous avons réussi à persuader un nombre suffisant de pays non-alignés à présenter une première résolution en 1993 sur « la légalité de la menace ou de l'utilisation des armes nucléaires en toutes circonstances, au regard du droit international ». L'attitude des représentants britanniques et français a été hystérique, aux dires de certains de nos amis, fonctionnaires des Nations unies. Cette résolution a été rejetée par suite de nombreuses intimidations. Mais l'année suivante, en 1994, le mouvement des non-alignés a déposé cette même résolution qui a été adoptée à une majorité confortable. La Cour de justice a considéré qu'il s'agissait d'une affaire urgente et sa réponse a été connue le 8 juillet dernier. Nous avions très peur que la Cour ne veuille pas se prononcer. En résumé, son Avis précise que « l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires est contraire au droit international ». Dans le cas où la vie même du pays serait en jeu, dans des circonstances extrêmes d'autodéfense ultime, la Cour admet qu'il y a une zone d'incertitude. Elle a très clairement affirmé qu'il y avait obligation pour les Etats nucléaires à se débarrasser de leurs armes atomiques. Elle a également confirmé que les principes de Nuremberg étaient applicables aux armes atomiques.

Comment devons-nous interpréter cet Avis de la Cour internationale de justice et quelles en sont ses implications ?

En bref, voici les principales implications de ce jugement. Premièrement, l'Avis de la Cour contribue à rendre notre monde plus sûr et à créer une nouvelle inhibition dans le recours aux armes nucléaires. Cet Avis permet également de maintenir ouverte la "fenêtre d'opportunité" pour que les puissances nucléaires se débarrassent de leurs armes, le plus rapidement possible. Le second point important est le lien que la Cour établit

entre les armes chimiques et biologiques et les armes nucléaires, ces trois catégories d'armes étant à bannir. Troisièmement, elle considère que l'opposition aux armes nucléaires est légale. Cela commence à être mis en application par les militants antinucléaires en Grande-Bretagne qui prônent des actions de désobéissance civile, arguant, lors de leur arrestation, de la légalité de leur action quand ils sont poursuivis en justice. Nous pensons également que les patrouilles des Trident sont illégales, en particulier si les pays-cibles belligères visés par ces sous-marins ne menacent pas directement les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne.

Les principes de Nuremberg

La doctrine de l'Otan de "première frappe" doit être considérée comme illégale. Toute utilisation des sous-marins Trident en application de cette doctrine serait très probablement illégale. Enfin, nous allons demander au gouvernement de revoir sa position en ce qui concerne les missions assignées aux équipages des sous-marins au regard de l'illégalité des armes nucléaires. Nous voulons ouvrir un débat public en Grande-Bretagne sur les principes de Nuremberg qui précisent (Principe n° 4) ceci : « *Le fait qu'une personne doive obéir aux ordres de ses supérieurs ne la libère pas de sa responsabilité personnelle à condition qu'elle ait eu un choix.* » Les fonctionnaires civils peuvent également être poursuivis pour complicité de crimes de guerre ou crimes contre l'humanité (Principes 6 et 7). Un sondage récent a montré que la majorité des Britanniques rejettent désormais les armes atomiques. Ce revirement de l'opinion anglaise est récent et est une conséquence directe de la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique par le président Chirac. Nous avons aussi des alliés au sein de la Commission Canberra mise sur pied par le gouvernement australien en 1995 où siège l'un des plus prestigieux maréchaux de l'armée britannique, Lord Carver, le prix Nobel de la paix Joseph Rotblat et également votre ancien premier ministre, Michel Rocard, et le commandant Cousteau.

Je fais mienne cette déclaration du général Lee Butler, membre de la Commission Canberra, responsable du *Strategic Air Command* de 92 à 94, c'est-à-dire du déclenchement de l'arsenal nucléaire américain : « *Ma décision de retourner vers la vie publique est dictée par une voie intérieure que je ne puis plus taire, par un souci dont je ne puis plus me défaire et par l'urgence qui vient des responsabilités que j'ai exercées par le passé mais également par une grande inquiétude que j'ai en tant que citoyen de cette planète et qui concerne le rôle assigné aux armes atomiques maintenant que la guerre froide est terminée.* » Venant d'un militaire d'un rang infiniment supérieur au mien, cette déclaration m'encourage à poursuivre mon combat pour l'élimination totale des armes nucléaires. ▲

Journée d'étude de *Damoclès*

Samedi 15 mars 1997

de 10 h à 17 h, au CICP (*Centre international de culture populaire*)

21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

(M° Boulet-Montreuil/RER-Nation)

**L'EFFONDREMENT DE L'ORDRE BIPOLAIRE
ANNONCE-T-IL LA FIN DE L'ORDRE MILITAIRE ?**

10 h à 12 h 30 :

Intervenants :

Maurice Bertrand, *spécialiste des relations internationales, auteur de La fin de l'ordre militaire*

Eric de La Maisonneuve, *ancien directeur de la Fondation pour le études de défense*

12 h 30 à 14 h :

Buffet sur place (sur inscription, participation au frais 60 F)

14 h à 17 h :

**Débat autour des questions soulevées par les intervenants
durant la première séance**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE ET INSCRIPTION AU REPAS :

Damoclès c/o CDRPC, BP 1027 - 69201 Lyon Cedex 01

Tél. 04 78 36 93 03 • Fax 04 78 36 36 83

Bulletin d'inscription à renvoyer

Nom, prénom.....

Adresse.....

s'inscrit à la journée d'étude du 15 mars 1997

s'incrit pour le repas sur place et joint un chèque de 60 F. en règlement

DÉBAT "A quoi sert une armée aujourd'hui ?"

Suite à la publication du dossier sur le service national dans le dernier numéro de Damoclès, Maurice Bertrand nous fait part des réflexions que celui-ci lui a inspiré sur ce que devrait et pourrait être aujourd'hui une politique française de sécurité.

Maurice Bertrand

Le débat — qui n'a eu lieu ni dans le pays, ni au Parlement, mais qu'il serait urgent d'engager —, sur ce que devrait être une politique militaire française, concerne en fait un choix de société. Ceux qui ont traité du problème posé par la suppression de la conscription, ont bien senti que la conception même de la citoyenneté était mise en question. La mutation profonde qui s'est produite dans les conditions de la sécurité, en France, en Europe et dans le monde, exige toutefois d'élargir le cadre de la réflexion.

A quoi sert une armée aujourd'hui, alors que la France n'a plus de menaces sur ses frontières, que la guerre froide est finie et que les menaces internes de fracture sociale sont les seules dont il faille se préoccuper ?¹

La réponse apportée par le président de la République semble claire : il s'agirait de pouvoir interve-

nir en dehors de nos frontières pour défendre les "intérêts nationaux", de se prémunir contre les risques incertains de l'avenir, de mieux participer à la défense européenne, tout en coopérant avec nos alliés américains, de réduire sensiblement les dépenses militaires, de rationaliser l'appareil industriel de production d'armements.

Comme en bien d'autres domaines, la réforme entreprise ne correspond pourtant pas à ce discours. Elle a été décidée sans concertation avec nos alliés européens les plus proches, alors qu'aucune politique de sécurité ne peut plus être aujourd'hui purement nationale, et que la Politique étrangère et de sécurité commune (Pesc), prévue au Traité de Maastricht, ne pourra être construite que si la coopération européenne se traduit par la mise sur pied d'un appareil militaire commun et par l'europanisation des industries d'armements. Elle ne réduit le budget militaire que de 7 % alors que depuis 1985 tous les pays occidentaux, y inclus les Etats-Unis ont réduit le leur de 20 à 22%. Elle maintient la dissuasion nucléaire, alors que le moins que l'on puisse dire c'est que l'utilité de celle-ci peut être discutée. Elle ne coupe pas suffisamment dans les programmes d'armements. Elle conserve par exemple le projet d'avion Rafale — au coût prohibitif et parfaitement inutile² —, ou celui du char Leclerc. Elle maintient ainsi la conception d'un modèle national inadapté de défense à vocation universelle, sans véritable choix stratégique, entraînant l'impossibilité de concentrer les moyens (contrairement aux choix anglais et allemands notamment). Elle n'apporte pas de réponse aux véritables menaces, qui sont celles de désintégration interne — exclusion, chômage, banlieues —, au contraire elle les aggrave en augmentant de plus de 50 000 le nombre des chômeurs en raison de la réduction du plan de charge des industries d'armements, sans avoir étudié ni proposé de politique de reconversion qui aurait permis de conserver la majorité de ces emplois. Elle continue d'encourager une politique d'exportation d'armes tous azimuts, fournissant ainsi des armes sophistiquées à des pays qui les utiliseront peut-être demain contre nous.

Si cette politique ne provoque pas davantage de réactions négatives et est finalement aussi facilement acceptée, c'est parce que la majorité des esprits n'a pas encore pris

conscience de la transformation des conditions de la sécurité dans le monde moderne. Or le changement est total et définitif. Les risques et menaces d'invasion qui étaient le fondement des politiques de sécurité il y a quelques années encore ont complètement disparu pour la majorité des pays développés, et notamment pour la France.

La zone de guerres permanentes entre Etats que l'Europe avait été depuis 1 000 ans, et qui avait été à l'origine de deux guerres mondiales, a été remplacée par une "communauté de sécurité", ce qui rend désormais impensables des guerres entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche ou les Pays-Bas. Il n'existe plus désormais de revendication territoriale des grandes puissances les unes à l'égard des autres³. Les rivalités de puissance ou d'influence ne portent plus désormais sur les territoires mais sur la capacité technologique, la créativité intellectuelle, l'économie, les moyens d'information ou de communication.

La situation "d'équilibre des forces" de cette "*balance of power*" qui avait pu justifier la course aux armements, a, elle aussi, disparu en raison de la supériorité incontestée au niveau mondial de la puissance militaire des Etats-Unis et de leurs alliés de l'Otan. Enfin en raison de l'acceptation généralisée par les pays militairement les plus puissants, des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE et des mesures de vérification des traités de réduction des armements, la sécurité militaire des pays repose désormais davantage sur la possibilité de contrôler et de réduire les forces militaires de leurs adversaires éventuels que sur le développement de leur propres forces.

Les problèmes de sécurité concernent aujourd'hui le développement des conflits intraétatiques dans les zones pauvres, et les nouvelles menaces résultant de l'accélération de l'intégration économique et sociale d'une planète qui est loin d'être prête à être intégrée. Le développement du chômage et de l'exclusion, l'accroissement des disparités sociales, les risques de destruction de l'environnement, de migrations massives, de déstabilisation monétaire et financière mondiale, les problèmes des banlieues, et bien entendu le terrorisme, la drogue et le sida... sont infiniment plus préoccupants que les risques d'agressions militaires.

Il n'y a même plus d'imprévisibilité des menaces : les progrès de la communication et de l'information, le développement des connaissances et des capacités d'analyse, les leçons de l'expérience historique permettent d'identifier les phénomènes identitaires qui provoquent les perturbations sociales et les guerres. Dans ces conditions les politiques de sécurité rationnelles devraient être des politiques de prévention, qui devraient être coordonnées au niveau mondial.

C'est en fonction de ce nouveau paysage stratégique que devrait être définie une politique française. La modernisation ne consiste pas à fabriquer des armements de plus en plus sophistiqués et performants, mais à adapter les moyens mis en œuvre aux problèmes réels de sécurité.

Il n'y a aujourd'hui aucun risque pour la France à changer radicalement de politique, c'est-à-dire à réduire

drastiquement ses programmes d'armements, ses effectifs, et sa force nucléaire, à transférer l'effort financier vers une politique de sécurité répondant aux véritables menaces, et, à partir de cet exemple, à influencer les politiques des autres pays. Les dépenses militaires pourraient très bien être réduites à 140 milliards, par la suppression de programmes d'armements inutiles et la négociation d'une plus grande spécialisation avec nos partenaires européens. Une partie de la différence avec les dépenses actuelles, soit environ 50 milliards par an pourrait être affectée à un fonds de reconversion industrielle, de réadaptation des personnels militaires, de formation, de prévention active des menaces internes. La réponse aux véritables menaces, sous la forme par exemple d'un véritable "plan Marshall pour les banlieues" ou du financement de politiques de prévention des conflits dans les pays à risques, exige sans doute un effort créatif durable et coûteux. La mise en œuvre de grandes campagnes diplomatiques pour le développement à l'échelle mondiale des mesures de confiance et de sécurité, le renforcement de l'OSCE, le contrôle du commerce des armes, la poursuite de la réduction des armements, et l'organisation en commun de la prévention des conflits intraétatiques ou de la maîtrise de la spéculation financière internationale, exigerait aussi beaucoup de temps et d'efforts, et notamment l'élaboration de propositions institutionnelles audacieuses (telles que l'élargissement du G7 ou la création d'un institut de prévention mondial) pour faciliter le développement du consensus mondial.

Mais la grandeur d'un pays comme la France ne devrait plus s'identifier aujourd'hui avec la puissance de son armée, mais bien plutôt avec sa capacité de contribuer à l'instauration d'une société planétaire civilisée et pacifique. ▲

1) Cf. le *Livre blanc sur la défense de 1994*. Pour la première fois de son histoire, la France ne connaît plus de menaces directes sur ses frontières...

2) Les propos prêtés au chef d'état-major de l'armée de l'air selon lesquels le coût du Rafale (5 fois son poids d'or), contraindrait à réduire considérablement le nombre d'avions disponibles, ont été démentis, mais ils traduisent bien l'opinion d'une partie de l'armée de l'air.

3) Les exceptions connues : deux îles du fleuve Amour entre la Russie et la Chine, 4 îles Kourilles entre la Russie et le Japon, les îles Paracels et Spratly entre la Chine et 5 autres Etats du Sud-Est asiatique, ne conduiront certainement pas à des guerres.

La vie du Centre

Un aperçu des activités du Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits durant le trimestre écoulé...

Enquête Polynésie

Au cours du mois d'octobre 1996, Bruno Barrillot a séjourné à nouveau trois semaines en Polynésie pour participer au déroulement de l'enquête "santé" auprès des anciens travailleurs polynésiens des sites d'essais (voir *Damoclès* n° 70, p. 35 à 42). Aux deux sociologues hollandais qui encadraient l'enquête depuis juin, s'est adjoint un statisticien, lui aussi hollandais. Le groupe d'une vingtaine d'enquêteurs polynésiens a reçu un complément de formation et à partir de la dernière semaine d'octobre, la partie quantitative de l'enquête (effectuée avec un document de 120 questions entièrement conçu en collaboration entre les sociologues et les enquêteurs polynésiens) a pu commencer. L'animation de l'équipe et du déroulement de l'enquête a été réalisée par Hiti Tau et une partie de l'infrastructure (secrétariat, locaux d'animation, coordination financière) a été prise en charge par les services de l'Eglise évangélique. Les enquêteurs ont pu contacter environ 800 anciens travailleurs dans les différentes îles de la Société et même jusqu'aux Marquises. L'enquête est actuellement en cours de dépouillement et d'analyse.

Publication du second rapport de l'Observatoire

Le Rapport 1996 de l'Observatoire a été publié début novembre. Des contacts avec plusieurs journalistes parisiens ont été réalisés par Belkacem Elomari et Patrice Bouveret. La presse lyonnaise — *Lyon Figaro*, *Le Progrès*, *La Voix du Lyonnais* — a correctement fait écho à la parution du rapport. Ce la n'a pas été le cas au niveau de la presse nationale (à part l'*Événement du Jeudi*)...

A l'occasion de la sortie du rapport, une rencontre a été organisée en novembre à Lyon avec des responsables syndicaux CGT et CFDT pour débattre du thème principal du rapport 96 : l'emploi et les ventes d'armes.

De même, début décembre, Patrice Bouveret a participé à un débat sur les ventes d'armes organisé par nos amis de l'Université Européenne de la paix de Brest. Autour notamment de Louis Aminot, Roland de Penanros, Eric Bournot qui ont tous participé à la rédaction du rapport 1996, Patrice a présenté le résultat des recherches de l'Observatoire mettant en doute la rentabilité des ventes d'armes. La presse brestoise s'est fait l'écho de ce débat.

Journée de réflexion "Reconversion"

Bruno Barrillot et Belkacem Elomari ont participé en décembre à une rencontre de réflexion sur la reconversion organisée à Grenoble par les Amis d'une Ecole de la Paix. Plus qu'un débat académique, les organisateurs ont souhaité faire se rencontrer ceux qui, en France et même

en Belgique, travaillent sur la reconversion des industries d'armement. Ce fut l'occasion pour chacun des participants (Jacques Fontanel, Bernard Gerbier, Jean-Paul Hébert, Roland de Penanros, Hervé Cadiou, Jean Marichez, Bernard Reverdy, Ben Cramer, Luc Mampaey, Richard Pétris, Philippe Mazzoni et quelques étudiantes) de faire le point des recherches et des projets de chacun. Un dialogue a même pu être établi avec un ingénieur de l'armement chargé des "restructurations militaires" sur la région Rhône-Alpes.

Etude Mines

L'étude sur le "complexe français de production des mines et systèmes associés" réalisée par Belkacem Elomari et Bruno Barrillot pour le compte de Handicap International a été rendue publique le 7 février 1997 au cours d'une conférence de presse organisée dans les locaux d'Handicap International à Paris (voir la présentation de l'ouvrage au dos de la couverture). La presse nationale, cette fois, s'est largement fait l'écho de cette publication : plusieurs articles ont été publiés dans *Charlie Hebdo*, *Lyon Capitale*, *Libération*, *Le Monde*, *Le Progrès*, *L'Humanité*. Le ministère de la défense et Giat Industries ont même réagi pour démentir — sans apporter le moindre document à l'appui — les révélations de l'étude montrant que les industriels français détournaient les déclarations officielles françaises sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Conférences-Débats

Edouard Haond et Patrice Bouveret ont participé début janvier à un débat organisé sur l'avenir pour le mouvement de paix à l'aube de l'an 2000, organisé par une coopérative de consommateurs de la région lyonnaise, Prairial.

Bruno Barrillot est intervenu dans le cadre d'une conférence organisée à Dôle le 30 janvier sur le thème des transferts d'armes.

Le CDRPC cherche de nouveaux locaux

Les locaux actuels du CDRPC sont saturés et offrent peu de perspectives de développement ou d'accueil. De plus, depuis janvier, une personne de plus, Nathalie Wolf, est venue intégrer le personnel du Centre qui compte désormais quatre salariés, dont deux à mi-temps.

Les responsables du CDRPC ont effectué de nombreuses démarches auprès des élus des arrondissements et de l'agglomération lyonnaise, pour l'instant sans suites immédiates. Il y a cependant urgence et toute suggestion serait la bienvenue.

Bruno Barrillot



Notes de lecture

Defense Doctrine and Conversion

Bjorn Moller et Lev Voronkov

Edition Dartmouth, Aldershot (Grande-Bretagne), 1996, 161 pages, 37,50€

La fin du conflit Est-Ouest a développé une dynamique d'ajustement des doctrines militaires et des structures des forces armées à l'ère de l'après-guerre froide. Ceci s'est traduit dans les faits par la réduction des budgets consacrés à la défense, la suppression de régiments et garnisons et les restructurations des industries d'armements. La puissance des complexes militaro-industriels s'en est trouvée durement affectée.

Les technologies de l'information ont remplacé du coup les industries lourdes comme source de puissance nationale. Les conséquences sociales et économiques de ces transformations sont très larges. La conversion est dans les agendas de tous les pays industrialisés. Les théories de la conversion, la méthodologie des dividendes de la paix et des études de cas très enrichissantes, à la fois à l'Est comme à l'Ouest, en Amérique comme en Asie sont présentés dans ce livre. **B.E.**

vers des principaux chiffres-clés par grands secteurs et par branches. On y trouve toutes sortes d'informations non dénuées d'intérêt, telles les principales entreprises de la branche d'activité, les principales régions concernées par l'activité présentée et évidemment les chiffres-clés : chiffre d'affaire, nombre d'emplois, bénéficiaires...

On s'attendrait cependant à trouver les mêmes tableaux et données chiffrées sur l'industrie d'armement en France. Or tout est fait comme si cette branche industrielle n'existait pas. Il ne s'agit pas du tout d'un oubli ! Pour ne prendre qu'un exemple, la "construction de bâtiments de guerre", nomenclaturée selon les normes françaises 351 A, comporte deux pages de tableaux « non compris les directions techniques de la DGA » si bien que la Direction des constructions navales (DCN), principale entreprise productrice de bâtiments de guerre en France, n'est pas seulement mentionnée ! La transparence a encore du chemin à faire... **B.B.**

L'intérêt essentiel de cet ouvrage tient surtout dans le fait qu'il permet de saisir comment s'élabore le consensus français en matière de défense. Partant d'une interrogation réelle — la place de la France dans le monde de l'après-guerre froide —, les auteurs se préoccupent essentiellement de comment maintenir le "rang" de la France, sans tellement d'interrogation sur le type de "valeurs" que la France véhicule et veut véhiculer à l'avenir... **P.E.**

Puissance aérienne et stratégie **Général Forget**

Addim, Paris, 1996, 360 p., 135 F

Les passionnés de la stratégie aérienne depuis l'aéroplane jusqu'au Rafale trouveront sans doute beaucoup d'intérêt à la lecture de ce livre du général Michel Forget qui commanda la force aérienne tactique française. On comprendra qu'un tel auteur conclue son propos en prédisant que la puissance aérienne — avions, hélicoptères, missiles, systèmes multiples de surveillance aérienne — restera l'élément-clé de la stratégie à venir. On objectera toutefois qu'un marin affirmerait les mêmes convictions pour la marine. Bien qu'il aborde la question de l'aviation et de l'atome, le général Forget reste assez évasif sur l'évolution stratégique actuelle qui tend à "dénucléariser" l'aviation au profit de la composante sous-marine. On aurait aimé davantage d'explications. Effleurant également la "maîtrise des coûts" des avions de combat moderne, on s'étonne de ne pas voir abordée la question de l'inflation galopante qui colle au fleuron de l'aviation française, le Rafale. La solution proposée — il faut payer le prix de la facture nécessairement lourde, se méfier des coopérations à partenaires multiples et exporter pour alléger les coûts — ne nous satisfera certainement pas. **B.B.**

La situation de l'industrie **Enquête annuelle d'entreprise.** **Edition 1996**

Ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications

La Documentation française, Paris, 1996, 2 volumes 461 p. et 491 p., 200 F chaque volume

46 Ces deux livres présentent l'état de santé de l'industrie française au tra-

Les notes de lecture ont été rédigées par **Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Belkacem Elomari et Michel Robert**

Athéna **IHEDN**

La documentation française, Paris, 1996, 359 p. 150 F.

La revue *Athéna* est une publication réalisée par l'Institut des hautes études de défense nationale et s'appuie sur les travaux des auditeurs des sessions qu'organise l'IHEDN. Pour sa seconde livraison de l'année 1996, le thème du dossier central est consacré « aux problèmes que la France doit résoudre pour la préservation de son identité et pour le maintien de sa présence dans le monde ». Vaste sujet décliné en deux volets principaux :

- 1°) "Une certaine idée de la France" ;
- 2°) "La France face au choc de la mondialisation".

Pierre Guillaumat
La passion des grands
projets industriels
sous la direction
de **Georges-Henri Soutou**
et d'**Alain Beltran**

Editions Rive Droite, Paris, 1995, 232 p., 150 F

Ce livre, déjà ancien, présente les Actes d'un colloque sur Pierre Guillaumat, décédé en 1991. Grand commis de l'Etat, ancien ministre du général de Gaulle, grand capitaine d'industrie publique, l'action de Pierre Guillaumat se rapporte à plusieurs titres aux préoccupations des lecteurs de *Damoclès*. En effet, patron du CEA pendant toute la période des recherches secrètes en vue de construire l'arme nucléaire, puis ministre des armées jusqu'à la veille de la première explosion atomique française dans le Sahara, Pierre Guillaumat fut pendant la deuxième guerre mondiale un agent des services secrets français qui rallia les gaullistes. Sa connaissance du milieu du renseignement sera mise à profit, au cours de l'exercice de ses responsabilités à Elf, pour participer à monter les réseaux dits "Foccart" dans toute l'Afrique francophone, sans que l'on puisse véritablement attribuer, selon la contribution de Pierre Péan, ce qui revient à l'un et qui peut être mis au compte de l'autre dans la politique africaine de la France. **B.B.**

d'emplois et par la fermeture d'unités de production. Yves Bélanger, professeur d'économie et directeur du centre de recherche sur l'industrie militaire canadienne, analyse dans ce livre la situation de la base industrielle du Québec. Il tente d'en dégager les niveaux de dépendance dans une période particulièrement cruciale pour le Québec, qu'il s'agisse de l'avenir constitutionnel du Québec ou du niveau d'évolution des budgets de la défense québécois.

L'auteur analyse aussi l'approche du gouvernement canadien et sa capacité à répondre aux attentes de l'industrie militaire quebecoise selon plusieurs champs de réflexion : le profil sectoriel de la production spécialisée en défense, les dimensions géographiques de l'économie de défense, ses incidences sur la recherche et le développement et une analyse de tous les programmes relatifs à ce secteur. Cet ouvrage très riche en données, graphiques et listes des entreprises quebécoises travaillant pour le secteur de la défense. Il permet à tout chercheur d'avoir des éléments de comparaison des divers orientations politiques choisies par d'autres pays industrialisés pour faire face à cette nouvelle donne du secteur de production de l'armement. **B.E.**

geant sur le rôle central que tient dans cette continuité Eugenio Pacelli, nonce en Allemagne dès 1914 avant d'être secrétaire en 1930 de Pie XI et pape lui-même en 1939, Annie Lacroix-Riz change la mise en perspective des événements les plus souvent médiatisés de la période 1917-1955. L'offre de négociations de paix en août 1917, les concordats signés avec l'Italie mussolinienne ou avec Hitler (1933), le silence sur les persécutions des juifs n'apparaissent plus comme le résultat d'une Eglise éprise de paix et déchirée par les contradictions de temps difficiles : ils sont des étapes d'une stratégie germano-vaticane appliquée à tous les niveaux de l'appareil d'Eglise face aux Etats.

Le ennemis résolus du Vatican sont la France impie et la Russie orthodoxe puis bolchevique : la papauté entend concourir à la défaite de leurs projets. Berlin finance ses activités et l'épiscopat de l'ancien empire d'Autriche-Hongrie est toujours en place pour appuyer les intérêts allemands. Il s'agit donc d'atténuer les défaites allemandes après 1918 comme après 1945, de soutenir la fusion Allemagne-Autriche (Auschluss) ou l'abominable régime croate des années 40, de manœuvrer sans tenir compte du caractère catholique des populations (Pologne).

Antibolchévisme et antisémitisme vont de pair expliquant aussi bien les fameux silences de Pie XII que le soutien donné dès 1943 par les réseaux d'Eglise aux criminels de guerres. Le rapprochement avec les Etats-Unis n'est qu'une autre manière de protéger les intérêts allemands tant entre 1919 et 1939 qu'après 1945 où la République fédérale d'Adenauer réalise la domination politique des démocrates-chrétiens abandonnés à Hitler en 1933 !

On est donc en présence d'une thèse solide et argumentée dont vue d'ensemble comme points de détail n'ont pas fini d'être au cœur d'un important débat. **M.R.**

L'industrie de défense
du Québec : dynamique
et enjeux.

Yves Bélanger

Edition Méridien, Stratégie, Diplomatie,
Québec, Canada, 1996, 90 pages

Depuis la fin de la guerre froide, dans la plupart des pays, les entreprises militaires ont dû déployer des efforts considérables pour s'adapter à la nouvelle donne géostratégique : baisse des budgets de la défense, restructurations, crise économique. Cette mutation s'est traduite dans les faits par des suppressions de milliers

Le Vatican, l'Europe
et le Reich
de la première guerre
mondiale à la guerre froide

Annie Lacroix-Riz

Armand Colin, Paris, 1996, 540 p., 180 F.

Un énorme travail qui contribue à renouveler l'histoire européenne de la première moitié du XX^e siècle. Le Vatican est un Etat, sa diplomatie est centrée sur l'Europe de tradition chrétienne.

A partir de nouveaux fonds d'archives, en choisissant de privilégier la longue durée — les 3 pontificats de Benoît XV, Pie XI et Pie XII —, en s'interro-



Limes

"La France en question"

n° 1/96, Gallimard, 350 p. 95 F.

Cette nouvelle « revue française de géopolitique », comme il est indiqué en sous-titre, offre un ensemble de contributions stimulant pour qui s'interroge sur l'évolution du pays

Le lecteur portera une attention toute particulière à la contribution de Dominique David en ouverture du dossier sur la "France : la puissance contrariée".

Nous faisons notre le "chapô" de cet article : « Et si la France n'avait aujourd'hui pour géopolitique que la gestion obstinée d'une "grandeur", d'un héritage correspondant à un monde enfoui ? Dans un environnement où elle ne retrouve plus les marques de sa puissance traditionnelle. » **P.B.**



Le Vatican et l'ex-Yougoslavie

Jean-François Furnemont

L'Harmattan, Paris, 1996, 220 p.

Le poids du fait religieux dans l'histoire yougoslave est régulièrement évoqué, mais jusqu'à présent peu d'ouvrages ont tenté d'en mesurer l'influence. Tel est le propos de Jean-François Furnemont. Certes il ne s'agit pas d'expliquer l'éclatement et la guerre en ex-Yougoslavie au travers du seul filtre de la guerre des religions. Le rôle du fait religieux est plus indirect, plus complexe à mesurer. Toutefois l'auteur s'attarde principalement à décrire et à analyser le rôle de la diplomatie vaticane.

En effet, Jean-Paul II, dès son investiture en 1978, « n'y alla pas par quatre chemins, comme le rappelle l'auteur : son pontificat serait anticommuniste ou ne serait pas. » C'est sans doute pourquoi il fut parmi les premiers États — juste après l'Allemagne réunifiée et avant l'Union européenne —, à reconnaître l'indépendance de deux Républiques "catholiques" de la Yougoslavie : la Croatie et la Slovénie... A une période où de nom-

breux diplomates craignaient les conséquences de l'éclatement du pays. Le Vatican apportait ainsi son soutien à un régime qui fut loin d'être pacifique et porteur des valeurs de l'Eglise universelle.

Pour l'auteur, cette reconnaissance, si elle s'appuyait sur un « moyen temporel », c'est-à-dire le titre de chef d'Etat du Vatican accordé au pape, pour influencer sur le cours des événements, « les fins n'en demeurent pas pour autant exemptes de perspectives spirituelles, à savoir la reconquête de l'Est, où quarante-cinq ans de communisme n'ont pas altéré [selon Jean-Paul II] la foi religieuse ». L'Est, vu comme nouvelle "terre de mission" à réévangéliser... Ce faisant, « dans sa hâte peu diplomatique », le Vatican n'a-t-il pas joué aux pompiers pyromanes ?

Une première approche font instructive sur un drame dont les responsabilités extérieures sont encore à éclaircir.

P.B.



Assise

10 ans après. 1986-1996 sous la direction de François Boespflug et Yves Labbé

Editions du Cerf,
Paris, 1996, 307 p., 140 FF.

Le 27 octobre 1986, à l'invitation de Jean-Paul II, cent-cinquante chefs religieux représentant une quarantaine de religions se retrouvaient à Assise. A l'occasion du 10^e anniversaire de cet événement, six théologiens retracent l'histoire de cette rencontre et en développent les implications et conséquences. « Assise a voulu être un sommet aux limites religieuses, écrit Yves Labbé. Mais Assise ramène vers le sol des politiques nationales et internationales, où religions et peuples se trouvent enchevêtrés. C'est là qu'il revient à chacun d'assumer sa responsabilité dans les problèmes de la guerre et de la paix. Les religions et les nations appartiennent au même monde. Elles sont aux prises avec les mêmes difficultés. Elles se trouvent situées à un même tournant de l'histoire... » **B.B.**

Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Eglises

Hugh McCullum

L'Harmattan, Paris, 1996, 240 p., 130 F

Ce livre, écrit par un journaliste canadien qui s'est rendu des dizaines de fois au Rwanda, a été écrit au nom de la Conférence des Eglises de toute l'Afrique et publié en anglais par le Conseil œcuménique des Eglises. « Qu'est-il arrivé à ces gens pour qu'ils agissent ainsi ? Q'ont-ils fait de leur humanité pour être devenus aussi inhumains ? », s'interroge M^{re} Desmond Tutu dans la préface. Hugh McCullum décrit comment, dans l'horrible génocide, les Eglises ont failli, non seulement en 1994, mais bien avant dans « le fil emmêlé de l'histoire »... Silence, collusion et même participation aux massacres... la part de responsabilité des Eglises est évidente. En effet, remarque l'auteur, « de petits mouvement œuvrant pour la justice, la paix, les droits de l'homme et la démocratisation ont existé au sein des Eglises avant le 6 avril. Toutefois, ils étaient bien trop faibles pour contrebalancer la propagande incessante du gouvernement » avec lequel les autorités de ces mêmes Eglises apparaissaient trop liées... L'Eglise au Rwanda doit se reconstruire à partir de ceux qui ont su résister et il y en eut et « si l'Eglise de l'avenir est capable d'évoluer de l'état de simple survie vers ce qui constitue sa mission fondamentale : prêcher la justice, la paix et la réconciliation, là repose l'espoir. »

B.B.



Africa in the new International Order Rethinking state sovereignty and regional security

Edmond J. Keller
et Donald Rothchild

Editions Lynne Rienner,
London, 1996, 253 pages

Depuis la fin des années 80, le monde a été témoin de changements très importants : chute du mur

de Berlin et réunification allemande, éclatement de l'URSS et naissance d'une nouvelle pensée politique en Russie. L'Afrique n'est pas restée insensible à ce mouvement et à ces changements à la fois d'ordre économique et politique. Les gouvernements africains se sont retrouvés confrontés à repenser les anciennes notions de souveraineté et à gérer les interventions des grandes puissances dans les conflits internes.

Cette collection explore l'interpénétration croissante et l'interdépendance des environnements de sécurité à la fois au niveau national qu'international. Ce livre pose des questions pertinentes : revient-il à l'OUA et à l'ONU le rôle de redéfinir les notions de souveraineté, les responsabilités des Etats et les normes d'une intervention extérieure dans l'intérêt de la sécurité régionale ? L'Afrique peut-elle développer des capacités régionales pour la prévention et la gestions des conflits ? Quels rôles les acteurs extérieurs entendent-ils jouer dans le maintien de la paix en Afrique ?

B.E.

Arafat. La poudre et la paix

Janet et John Wallach

Bayard Éditions, Paris, 1996, 479 p., 160 F.

Les sept vies de Yasser Arafat

Christophe Boltanski et Jihan El-Tahri

Grasset, Paris, 1997, 407 p., 139 F.

Impossible de comprendre le Moyen-Orient sans comprendre Arafat. Telle est l'affirmation des auteurs de la première biographie en français de Yasser Arafat, Janet et John Wallach, journalistes et spécialistes de cette région du monde. L'intérêt de ce livre est de montrer le jeu, ancien et secret, de la diplomatie américaine en direction de l'OLP plus de quinze ans avant le début officiel du processus de paix.

Les sept vies de Yasser Arafat présente le paradoxe de la vie d'un homme ainsi décrit par les deux auteurs, tous deux journalistes, l'un à *Libération*, l'autre à la *BBC* : « *Palestinien de*

l'exil, Egyptien de tempérament, Libanais de passage, nomade du monde arabe, le caméléon s'est trouvé un point de chute, un lieu où il n'a plus à changer de couleur. Au contact des siens, il parvient à concilier les différentes facettes de sa personnalité. Il peut être enfin lui-même. Sa dernière terre d'accueil lui est cependant étrangère... Les Palestiniens d'aujourd'hui ne sont plus ceux que le jeune Yasser Arafat a découverts durant ses séjours clandestins de 1967. Ils ont dû s'adapter à leur chef et non le contraire. »

B.B.

Onze leçons sur l'Afrique australe

Philippe Decraene

Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne

La documentation française, Paris, 1996, 209 p., 110 F.

Aussi vaste que l'Europe — Russie non comprise — peuplée de moins de 200 millions d'habitants, l'Afrique australe est loin des préoccupations des Français qui y sont très peu présents. C'est faire œuvre utile que d'en présenter les caractères géographiques, l'évolution récente et l'état actuel.

La plupart des notices présentées ici sur dix des onze Etats de cette Afrique bantoue sont claires et bien mises en forme : Angola et Mozambique déchirés par de longues luttes armées depuis le départ des Portugais en 1974, Zambie, Zimbabwe et Botswana où l'héritage britannique a donné des résultats assez différents, sont étudiés avec bonheur.

Reste le découpage de l'ouvrage : la République sud-africaine, pôle majeur sur le continent, constamment engagée dans les "affaires" de ses voisins n'est pas traitée. Les explications embarrassées de l'auteur (dont l'introduction et les premières leçons sont les plus mauvais textes !) renvoyant son étude à un volume suivant ne convainquent pas : traiter de la Namibie et des Etats insérés — Lesotho, Swaziland — sans avoir analysé d'abord l'évolution de l'Afrique du Sud du temps de l'apar-

theid à celui de de Klerk et Nelson Mandela est une absurdité.

M.R.

Zaire 1992-1996. Chronique d'une transition inachevée

Table de concertation sur les droits humains au Zaire

L'Harmattan, Paris, 1996, 2 volumes, 522 p., 270 F

Le Zaire est revenu au premier plan de l'actualité. Pourtant depuis 1992, un groupe basé à Montréal (Canada) assure le suivi de la "transition" vers la démocratisation dans un feuillet très informé *Info-Zaire*. La collection de 113 numéros de ce bulletin constitue l'essentiel de ces deux volumes qui permettent ainsi de saisir les épisodes d'une transition cauchemardesque sur fond de chaos économique et de pourrissement de l'Etat.

B.B.

L'Indonésie et la Nouvelle-Guinée Occidentale

Gabriel Defert

L'Harmattan, Paris, 1996, 455 p., 260 F

Les ouvrages en français sur la Papouasie, celle de l'Ouest aussi dénommée Irian Jaya, n'encombrent pas les librairies. La bibliographie abondante de ce livre appuie encore cette constatation. Gabriel Defert, politologue et spécialiste des minorités en Asie, vient de réaliser une véritable somme d'information sur le conflit qui oppose les Papous de la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée à l'Etat indonésien. On y découvre que l'aventure missionnaire chrétienne (toutes Eglises et sectes confondues) a favorisé l'ambition colonisatrice de l'Indonésie qui, développant routes et pistes d'aviation pour les religieux, en a profité pour mettre en place un système économique au service de Djakarta, des compagnies forestières, minières et pétrolières. Ce système a conduit bon nombre de communautés papoues autochtones à ne plus pouvoir assurer ne serait-ce que leur survie.

B.B.



Le PESC, l'UEO et la CIG sous la direction d'Eric Remacle

Institut d'études européennes,
Université libre de Bruxelles
39 avenue FD Roosevelt, B-1050 Bruxelles,
1996, 200 p., 70 F.

Cet ouvrage résulte des recherches menées depuis 1995 par la section politique de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles au sujet de la Politique étrangère, de sécurité et de défense commune (Pesc) de l'Union européenne et de sa réforme en discussion au sein de la Conférence intergouvernementale (CIG).

On mesure, à la lecture des différentes contributions, que l'on est encore « loin de la mise sur pied d'une politique extérieure commune, comme le souligne Eric Remacle, qui regrouperait relations économiques extérieures, coopération au développement, diplomatie et défense » sur une base unifiée. La convergence qui parfois se manifeste au niveau de l'Union européenne en matière de relations extérieures est encore largement entravée par « la force de certaines réalités nationales ».

Bien que n'étant pas directement à l'ordre du jour, la mise en place d'une défense commune constitue l'un des enjeux importants mais problématique de cette Conférence intergouvernementale « tant en raison de l'évolution de l'environnement international que des conséquences stratégiques de l'élargissement de l'Union ou des réalités budgétaires qui corsettent les choix militaires de tous les Etats occidentaux ».

Mais comme le souligne Dominique David dans sa contribution, « la mise sur pied d'une défense commune, ou même une coopération approfondie entre appareils militaires, ne concernera, au moins dans un premier temps, qu'un nombre limité de pays ».

Reste qu'à la lecture des différentes approches rassemblées dans cet ouvrage, on s'aperçoit que la place des "citoyens" dans ce processus en cours est fort peu prise en compte... L'Europe qui se construit ainsi, souffre d'un déficit démocratique qui inaugure mal le souhait manifesté par Eric Remacle que la réorganisation du système de sécurité en Europe « ne soit

pas fondé sur la peur, mais sur la coopération, la sécurité commune et le respect du pluralisme hérité de l'histoire tourmentée de ce continent ». **P.B.**



L'éducation et la paix Maria Montessori

Desclée de Brouwer
(collection Culture de Paix),
Paris, 1996, 159 p., 120 F.

Ce livre reprend des textes d'une spécialiste de l'éducation bien connue de tous les pédagogues. « La responsabilité d'éviter les conflits incombe aux hommes politiques ; celle d'établir une paix durable aux éducateurs... Notre souci principal doit être d'éduquer l'humanité, ou plutôt les êtres humains de tous les pays, pour les guider et les aider à poursuivre des objectifs communs », déclarait déjà Maria Montessori en 1936 devant un congrès européen pour la paix. Les convictions de cette éducatrice restent d'actualité. Elle nous rappelle que la paix ne tombe pas du ciel mais qu'elle s'apprend. Elle exige très certainement des compétences professionnelles du côté des pédagogues par l'apprentissage des fondements de paix : tolérance, respect de la dignité de chacun... « Ceux qui, à l'école primaire apprennent à être médiateurs entre leurs camarades, apprendront demain à être médiateurs entre les peuples », constate Pierre Calame, de la Fondation pour le Progrès de l'Homme qui signe la préface de ce livre enrichissant. **B.B.**



Paroles de non-violence

recueillies par Jean-Marie Muller

Albin Michel, Paris, 1996

Ce petit livre publié dans la collection "Jeunesse" est d'une grande valeur suggestive tant par ses textes choisis par Jean-Marie Muller que par ses illustrations signées de Pierre-Noël Bernard. En clin d'œil à l'engagement d'intellectuels français de cette période marquée sur le front de l'antiracisme, Jean-Marie Muller nous renvoie ce "conseil" de

Henry-David Thoreau. « Il existe des lois injustes : consentirons-nous à leur obéir ?... Si, de par sa nature, la machine gouvernementale veut faire de nous l'instrument de l'injustice envers notre prochain, alors, je vous le dis, enfreignez la loi. » **B.B.**



Livres reçus

- *Drogue et narco-trafic. Le point de vue du Sud*, du Centre Tricontinental, Paris, L'Harmattan, 1996, 160 p., 85 FF.
- *Rand, Brookings, Harvard et les autres. Les prophètes de la stratégie des Etats-Unis*, de Jean-Paul Mayer, Paris, Addim, 1997, 257 p., 120 FF.
- *L'armée de terre et son corps d'officiers 1944-1994*, d'Eugène-Jean Duval, Paris, Addim, 1996, 370 p., 160 FF.
- *Morality, Prudence, and Nuclear Weapons*, de Steven P. Lee, Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press, 1996, 418 p., 16,95 £
- *In Pursuit of Peace. A History of the Israeli Peace Movement, de Mordechai Bar-On*, Washington DC (Etats-Unis), Usip, 1996, 492 p., 24,95 \$
- *Preventing Violent Conflicts. A Strategy for Preventive Diplomacy*, de Michael S. Lund, Washington DC (Etats-Unis), Usip, 1996, 223 p.
- *Humanitarian Intervention in Contemporary Conflict*, d'Oliver Ramsbotham et Tom Woodhouse, Cambridge (Royaume-Uni), Polity Press, 1996, 264 p.
- *De l'Etat-Nation aux Etats-Régions*, de Kenichi Ohmae, Paris, Dunod, 1996, 215 p., 169 FF.

Nous avons également reçu le dernier livre de Claude Serfati, *Les industries européennes d'armement. De la coopération à l'intégration ?*, La documentation française, 196 p., 80 F. Il fait l'objet d'une présentation dans *La lettre de l'Observatoire* n° 8 de mars 1997.

Complétez votre collection de **Damoclès**

— Actes du Colloque : "Défense de l'Europe ou défense européenne" juin 1989 - 92 pages en co-édition avec <i>Alerte atomique (MDPLI)</i>	55 F	— Les déchets nucléaires militaires français n° 60 - 1 ^{er} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Témoignages. Essais nucléaires français : des Polynésiens prennent la parole novembre 1990 - 76 pages, en co-édition avec <i>Greenpeace</i>	45 F	— L'industrie d'armement n° 61 - 2 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Budget 1991, le poids des chiffres n° 47 - fév./mars/avril 1991 - 36 p.	20 F	— Paix et démographie n° 62 - 3 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Médias : l'over-Golfe n° 48/49 - été 1991 - 56 p.	30 F	— La prolifération en question n° 63 - 4 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— La conscription : une institution en retard d'une guerre n° 50 - octobre/novembre 1991 - 36 p.	25 F	— Projet de réforme de l'ONU n° 64 - 1 ^{er} trimestre 1995 - 52 p.	40 F
— Budget militaire 1992 : la France championne toutes catégories n° 51 - décembre/janvier 1992 - 36 p.	25 F	— Indonésie : arrêt des ventes d'armes n° 65 - 2 ^{ème} trimestre 1995 - 44 p.	40 F
— Nouvelles menaces vieux démons Actes du colloque du 25 mai 1991 octobre 1991 - 48 p.	55 F	— Essais nucléaires au rapport... n° 66 - 3 ^{ème} trimestre 1995 - 52 p.	40 F
— Paix et environnement n° 52 - février/mars 1992 - 36 p.	25 F	— CEA : un demi-siècle de pouvoir nucléaire n° 67 - 4 ^{ème} trimestre 1995 - 52 p.	40 F
— L'Europe des marchands d'armes n° 53 - avril/mai 1992 - 36 p.	25 F	— Bilan des essais nucléaires français en Algérie n° 68 - 1 ^{er} trimestre 1996 - 52 p.	40 F
— La reconversion des industries d'armement n° 54 - juin/septembre 1992 - 36 p.	25 F	— Réforme de l'armée : le rendez-vous manqué n° 69 - 2 ^{ème} trimestre 1996 - 36 p.	40 F
— La loi de programmation militaire 92-94 n° 55 - octobre/novembre 1992 - 36 p.	25 F	— Industries d'armements : comment réussir la reconversion ? n° 70 - 3 ^{ème} trimestre 1996 - 52 p.	40 F
— Quelle autonomie stratégique pour la France ? Intervenir ou non en ex-Yugoslavie ? n° 56 - décembre/janvier 1993 - 36 p.	25 F	— Le service national en question n° 71 - 4 ^{ème} trimestre 1996 - 52 p.	40 F
— Quelle ONU, pour quelle Paix ? n° 57 - 2 ^{ème} trimestre 1993 - 52 p.	40 F		
— France-Afrique : Quelle coopération militaire ? n° 58 - 3 ^{ème} trimestre 1993 - 44 p.	40 F		
— Livre blanc, budget militaire 1994... n° 59 - 4 ^{ème} trimestre 1993 - 52 p.	40 F		

(Prix indiqués TVA incluse (2,10 %) et port compris)
Les numéros épuisés sont disponibles aux mêmes conditions en photocopie

À commander à : **Damoclès**, BP 1027 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du **CDRPC**, CCP Lyon 3305 96 S

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement

4 numéros (un an) :
France : **160 FF**
Europe : **200 FF**
Autres pays : **220 FF**
Etudiants, chômeurs,
tarif réduit : **120 FF**
Soutien à partir de **250 FF**
Abonnements groupés
*Damoclès/La lettre
de l'Observatoire* :
un an/8 n° : **200 FF**

TVA (2,10 %) incluse

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code postal

Tél.

S'abonne à *Damoclès* à partir du n° :

S'abonne à *Damoclès* et à *La lettre de l'Observatoire* pour un an

Chèque à l'ordre du **CDRPC**, CCP Lyon 3305 96 S

A renvoyer à Damoclès, B.P. 1027, 69201 Lyon Cedex 01

Directeur de publication : *Patrice Bouveret* — CPPAP n° 67010 — Imprimé par **Atelier 26** Tél 04 75 85 51 00

Maquette : CDRPC — Dépôt légal à date de parution

NOUVEAU

Les mines tuent et mutilent. Même en temps de paix, des milliers de civils sont victimes de ces armes à retardement abandonnées par les armées ou les factions combattantes.

Cet ouvrage a pour principal objet de présenter le complexe de production des mines antipersonnel et des matériels associés de la France tout en le situant dans le cadre international. Il s'agit d'une première approche d'un sujet mal connu et jusqu'à ce jour peu abordé. Cette présentation de la production est indispensable pour qu'un contrôle puisse être exercé sur une décision politique d'interdiction totale. D'autre part, on trouvera en finale, quelques propositions — principalement sous l'angle du contrôle de la production des mines — pour inciter les responsables politiques français à s'engager résolument dans une procédure d'interdiction légale des mines antipersonnel en cohérence avec une future convention internationale.

Cette étude de Belkacem Elomari et Bruno Barrillot a été réalisée pour le compte d'Handicap International

Etude de l'Observatoire
des transferts d'armements

Le complexe français de production des mines et systèmes associés

Belkacem Elomari
Bruno Barrillot



**HANDICAP
INTERNATIONAL**
Vivre debout

**98 pages
72 F.**

Informier et agir pour la paix

Le CDRPC a pour objectif de diffuser l'information et de participer à des actions de recherche et de formation sur les questions de paix et de guerre, de désarmement et de militarisation. Les études du CDRPC constituent des moyens d'information uniques et indispensables à qui veut comprendre les mécanismes de la militarisation et agir en pleine connaissance pour un véritable désarmement.

Études disponibles

- **1950-1990 Évolution des ventes d'armes**, mars 1991, 62 p. 60 F. (port compris)
- **Vers un contrôle démocratique des ventes d'armes : analyse & propositions**, mai 1991, 51 p. 60 F. (port compris)
- **Fabrication des armes nucléaires en France**, septembre 1991, 74 p. 70 F. (port compris)
- **Les relations militaires de la France avec les pays en développement**, octobre 1993, 80 p. 100 F. (port compris)
- **Les déchets nucléaires militaires français**, février 1994, 384 p. 180 F. (port compris)
- **Les coûts cachés du programme Triomphant**, mai 1994, 38 p. 50 F. (port compris)
- **Les transferts d'armes de la France**, mars 1995, 128 p. 100 F. (port compris)
- **Observatoire des transferts d'armements : Rapport 1996**, novembre 1996, 256 p. 136 F. (port compris)
- **Les essais nucléaires français 1960-1996**, Conséquences sur l'environnement et la santé, février 1996, 384 p. 180 F. (port compris)

Des dossiers de presse, notamment sur le Traité de non-prolifération, sont également disponibles. Nous consulter.

À commander au **CDRPC** B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du CDRPC : CCP Lyon 3305 96 S